

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 9 septembre 2019, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Clémence Nadeau, Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - Délégation de sorties
 - Adoption du règlement décrétant une dépense de 700 000 \$ et un emprunt de 350 000 \$ pour l'acquisition des terrains appartenant à la succession Frédéric Gariépy
 - Détermination du jour de la tenue du registre – règlement d'emprunt no 2019-202
 - Dérogation mineure – 4200 route du Domaine du Lac
 - Permis de rénovation (PIIA) – 346 rue Principale
 - Permis de construction (PIIA) – 465 rue Principale
 - Journée de formation – ADMQ
 - Journée internationale des personnes âgées
 - Aide financière – Fête au Village
 - Plan de développement et de marketing touristique
 - Conduite émissaire d'eaux traitées de la station d'épuration des eaux usées municipale
 - Modification des tâches de l'adjointe administrative
 - Entente avec Tôle Vigneault
- F) 2^e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2019-09-212 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-09-213 Intersion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-09-214 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 et une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2019, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2019 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 18 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2019-09-215 Prévisions de sorties

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
Y.Charlebois	Chemin Artisans	Garthby	2019-08-27
Y.Charlebois	APHÉ	Plessisville	2019-09-10
S. Gingras	Ville T.M.	Thetford Mines	2019-09-12
JP Pelletier	Ville T.M.	Thetford Mines	2019-09-12
C. Nadeau	Ville T.M.	Thetford Mines	2019-09-12
Y.Charlebois	Ville T.M.	Thetford Mines	2019-09-12
M. Caron	Ville T.M.	Thetford Mines	2019-09-12

2019-09-216 Adoption du règlement no 2019-202

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'adopter le règlement numéro 2019-202, intitulé « Règlement décrétant une dépense de 700 000 \$ et un emprunt de 350 000 \$ pour l'acquisition des terrains appartenant à la succession Frédéric Gariépy ». Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT no 2019-202

Règlement décrétant une dépense de 700 000 \$ et un emprunt de 350 000 \$ pour l'acquisition des terrains appartenant à la succession Frédéric Gariépy

ATTENDU que la municipalité désire acquérir les terrains appartenant à la succession Frédéric Gariépy à des fins de réserves foncières pour le développement récréotouristique, industriel, commercial et résidentiel;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 août 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à acquérir les terrains incluant les bâtiments et dépendances identifiés par les numéros de lots 1456-P, 1456-14, 1456-15, 1456-16, 1456-17-P, 1456-19, 1456-20, 1456-21 (matricule 2011-72-1399); 617-P (matricule 2011-90-9979); 337-37-13-P, 337-37-13-18, 337-37-13-19, 520-1-1-P, 520-1-1-11-P, 520-1-1-16, 525-1-2-P, 525-1-3, 525-1-8, 526-11-P et 526-7-P (matricule 2108-01-7444) du canton d'Halifax et appartenant à la succession Frédéric Gariépy selon l'offre d'achat préparée par le directeur général Dominic Doucet, en date du 11 juillet 2019, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 700 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 350 000 \$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 350 000 \$ provenant du surplus non affecté.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 5 août 2019
Projet de règlement : 5 août 2019
Adoption : 9 septembre 2019
Approbation des électeurs :
Approbation du MAMH :
Publication :

2019-09-217

Règlement 2019-202 - jour de la tenue du registre

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que le règlement portant le numéro 2019-202 fixant le montant engagé pour l'acquisition des terrains appartenant à la succession Frédéric Gariépy soit soumis aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire pour qu'elles puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 560 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, lesdites personnes habiles à voter sur le règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de 9 heures à 19 heures le 18 septembre 2019 au bureau municipal situé au 375 rue Principale, Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-09-218

Dérogation mineure de Stéphane Veilleux et Sonia Nolette

Attendu que Stéphane Veilleux et Sonia Nolette ont déposé une demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage ayant une hauteur de 8,64 mètres au lieu de 7 mètres localisée au 4200 route du Domaine du Lac sur le lot 628-P, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Stéphane Veilleux et Sonia Nolette et localisée au 4200 route du Domaine du Lac sur le lot 628-P, canton d'Halifax, soit acceptée pour la construction d'un garage résidentiel ayant une hauteur de 8,64 mètres et aucun usage commercial ne sera admis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-09-219

Demande de permis de rénovation de Sylvie Larochelle et André Roy (PIIA)

Attendu que Sylvie Larochelle et André Roy ont déposé une demande de permis de rénovation pour remplacer le déclin de bois par du déclin de vinyle sur la façade gauche de la résidence localisée au 346 rue Principale sur les lots 471-1-P, 471A-1 et 471A-2-P, canton d'Halifax;

Attendu que ladite résidence est située dans la zone R/C-7;

Attendu que la zone R/C-7 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que ladite résidence n'a pas de valeur patrimoniale;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de permis de rénovation devrait être accordée;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que la demande de permis de rénovation soumise par Sylvie Larochelle et André Roy et localisée au 346 rue Principale sur les lots 471-1-P, 471A-1 et 471A-2-P, canton d'Halifax, soit acceptée pour le remplacement du déclin de bois par du déclin de vinyle sur la façade gauche de la résidence. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-09-220

Demande de permis de construction de 9334-2939 Québec inc. (PIIA)

Attendu que 9334-2939 Québec inc. a déposé une demande de permis pour la construction d'une remise pour les poubelles localisée au 465 rue Principale sur le lot 1472, canton d'Halifax;

Attendu que la propriété est située dans la zone R/C-7;

Attendu que la zone R/C-7 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que la propriété n'a pas de valeur patrimoniale;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de permis de construction devrait être accordée;

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que la demande de permis de construction soumise par 9334-2939 Québec inc. et localisée au 465 rue Principale sur le lot 1472, canton d'Halifax, soit acceptée pour la construction d'une remise pour les poubelles. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-09-221 Journée de formation - ADMQ

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'inscrire Sylvie Tardif à la formation « L'impact de l'arrivée de l'Autorité des marchés publics dans la gestion des appels d'offres municipaux » offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu le 20 novembre 2019 à Saint-Ferdinand et de défrayer les frais d'inscription de 316 \$ (taxes en sus) et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-09-222 Aide financière à la Table de concertation des personnes âgées de l'Érable

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu de verser une aide financière de 50 \$ à la Table de concertation des personnes âgées de l'Érable pour leur activité du 11 octobre 2019. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-09-223 Aide financière - Fête au Village

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de verser une aide financière de 100 \$ à Drummondville en Fête pour l'organisation, en partenariat avec le Club FADOQ Saint-Ferdinand, de la 2^e édition de la Fête au Village qui aura lieu les 15 et 16 novembre 2019. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-09-224 Plan de développement et de marketing touristique

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de retenir les services de la firme Expérience Stratégique LC inc. pour la réalisation d'un plan de développement et de marketing touristique selon leur offre de services professionnels datée du 9 août 2019 au montant de 14 100 \$ (taxes en sus) sans l'option de création d'un « Moodboard ». Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire demandant d'inscrire sa dissidence.

2019-09-225 Conduite émissaire d'eaux traitées de la station d'épuration des eaux usées municipales

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu de retenir les services de la firme Pluritec pour l'analyse de la problématique de fuites observées à l'égard de la conduite émissaire d'eaux traitées de la station d'épuration des eaux usées municipale selon leur offre de services professionnels datée du 23 août 2019 au montant de 9 100 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-09-226 Modification des tâches de l'adjointe administrative

Attendu que la municipalité désire reconnaître les compétences de son personnel;

Attendu que la municipalité veut accroître son volet communication;

Attendu que la municipalité juge qu'il est opportun de déléguer des responsabilités liées aux communications à l'adjointe administrative;

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que le poste d'adjointe administrative, occupé par madame Coralie Charpentier, soit placé à la classe 5 de l'échelle salariale à compter du 16 septembre 2019, le tout selon les modalités de la Politique salariale en vigueur au sein de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-09-227 Entente avec Tôle Vigneault - lumière de rue

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'autoriser le directeur général Dominic Doucet à signer une entente avec Tôle Vigneault inc. relativement au lampadaire installé à l'intersection de la rue des Bâtisseurs et de la route 165. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 19 personnes présentes à la 2e période de questions.

2019-09-228 Présentation des comptes

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu de payer les comptes du mois d'août 2019 tels que présentés pour un montant de 378 670.85 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2019-09-229 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 20 heures. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.